

- ARRÊTÉ -

**PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
ET  
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Maire de la Commune Saint-James,  
Le Maire délégué de la Commune déléguée d'Argouges  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 et la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
**Vu** le code de la route,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I - 8ème Partie - Signalisation Temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et ses arrêtés modificatifs.  
**Vu** la demande formulée par VERDIER Jessica en date du 18 avril 2026.  
**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur certaines voies à l'intérieur de l'agglomération de la Commune déléguée d'Argouges et d'autoriser Mme VERDIER Jessica à occuper le domaine public communal le 30 août 2026, à l'occasion d'un concours de Palets,

- ARRÊTE -

- Article 1 :** Du 29 août 2026 19h00 au 30 août 2026 20h00, le stationnement sera interdit sur le parking à hauteur du 39 et 41 route de La Guerge.
- Article 2 :** Du 29 août 2026 19h00 au 30 août 2026 20h00, Mme VERDIER Jessica est autorisée à occuper le domaine public communal tel qu'indiqué article 1.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – sera mise en place par Mme VERDIER Jessica en charge de l'animation proposée.
- Article 4 :** Le Maire de la Commune déléguée d'Argouges, Monsieur le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de Saint-James, Madame VERDIER Jessica, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Commune déléguée d'Argouges  
le 04 mai 2026.

Le Maire délégué,  
Chantal de Saint Denis.

